

Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome Cannes - Mandelieu

Réf. S.S.B.A. Sud-Est DTR/PAE de Janvier 2004
document édité à l'échelle 1/25.000^{ème}

Les communes concernées sont : Cannes, Mandelieu-la-Napoule, La Roquette-sur-Siagne, Pégomas et Mouans-Sartoux.

Plan approuvé par l'arrêté préfectoral du 8 Février 2005



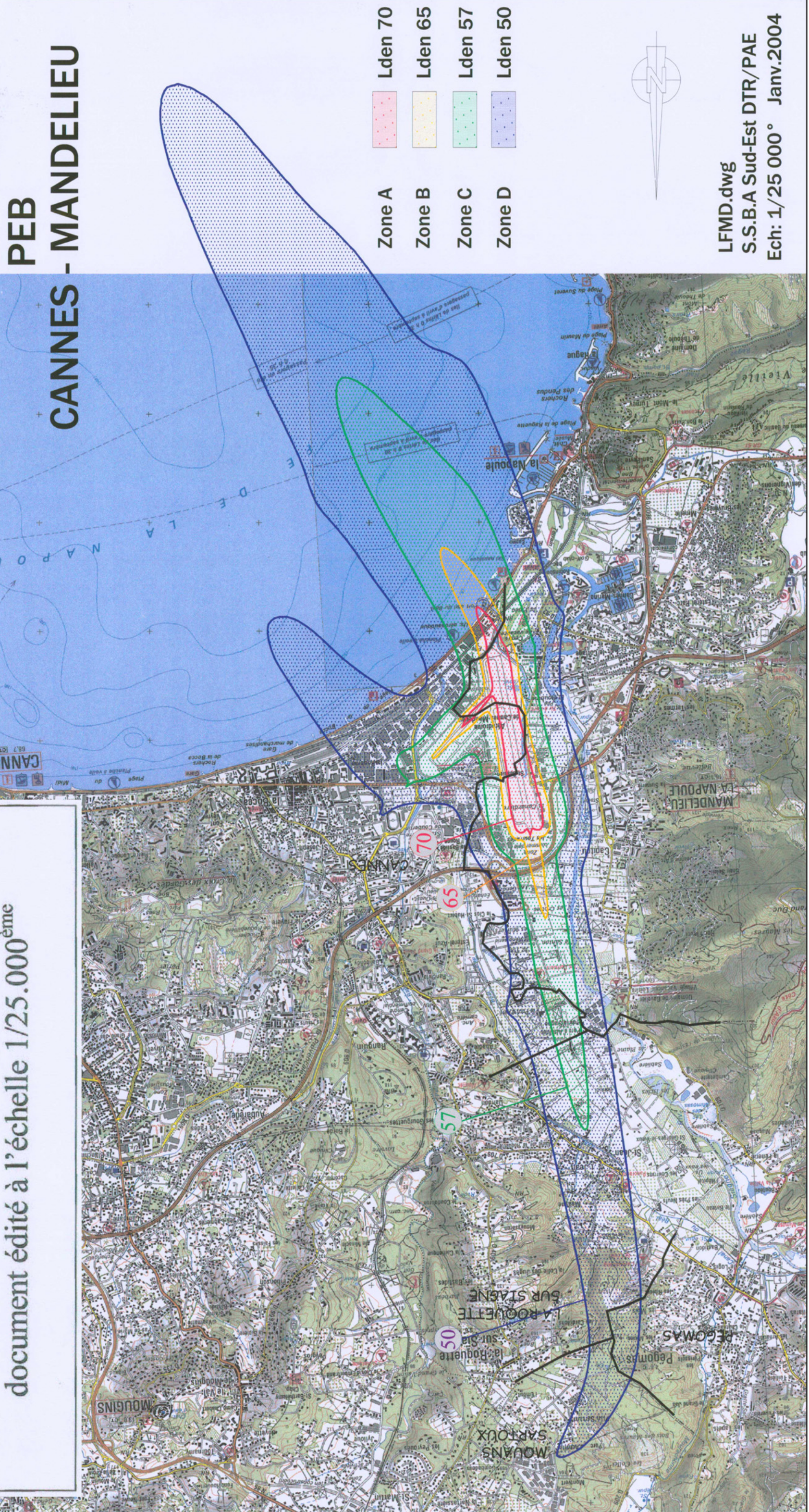
Pour le Préfet,
Le secrétaire général
D. CHIFFOLEAU

Philippe PIHAUX

Le Préfet des Alpes Maritimes
Officier de la Légion d'Honneur

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Chevalier de l'Ordre National du Mérite



PEB CANNES - MANDELIEU

- Zone A Lden 70
- Zone B Lden 65
- Zone C Lden 57
- Zone D Lden 50

LFMD.dwg
S.S.B.A Sud-Est DTR/PAE
Ech: 1/25 000° Janv.2004